

tingués de cet établissement. Il fut reçu, dans deux concours successifs, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, et l'Administration, qui n'avait pas tardé à l'apprécier, n'attendit pas son tour de rôle pour le mettre en activité; elle créa en sa faveur une place d'interne à l'hospice de la Charité. Là, il parut avec éclat aux concours qui eurent lieu en 1832 pour le majorat de ces deux hôpitaux, et si ses émules furent plus heureux que lui, il montra qu'il était capable, comme eux, d'occuper le poste auquel il aspirait.

A vingt-un ans, reçu docteur de la Faculté de médecine de Strasbourg, il était venu se fixer à Lyon, où il professa des cours de chirurgie qui firent briller, devant ses nombreux élèves, la solidité de son jugement et la facile variété de son instruction. En 1825, nommé médecin assermenté près les cours et tribunaux de Lyon, il gagna bientôt l'estime et la confiance de la magistrature par les connaissances spéciales et la probité sévère qu'il apportait dans l'exercice de ses fonctions. Les frères de Saint-Jean-de-Dieu le choisirent pour l'un des médecins de leur établissement naissant, et l'administration de l'hospice de l'Antiquaille lui confia peu de temps après le service des aliénés; il se livra avec une sorte d'enthousiasme à l'étude des maladies mentales, en fouillant dans tout ce que les médecins anciens et modernes ont écrit sur ce sujet.

Lorsque la révolution de 1830 éclata, la prestation du serment de fidélité fut imposée aux médecins de l'Antiquaille; deux d'entre eux s'y refusèrent, le docteur Faivre le premier. Il fut donc obligé de quitter sa place.

En 1832, on lui attribua une énergique pièce de vers qui circulait à Lyon contre la famille d'Orléans; le docteur Faivre se présenta avec confiance à la Cour d'assises, plaida lui-même sa cause et obtint du jury un verdict d'acquiescement. Ce fut alors qu'il publia un petit écrit : *Défense de M. Faivre*,